

Paris, le 9 janvier 2025

VICTOIRE !

LE TRIBUNAL ANNULE LA MUTATION « DANS L'INTÉRÊT DU SERVICE » DE NOTRE CAMARADE KAI TERADA

Par une décision datée du 9 janvier 2025, le tribunal administratif de Versailles a annulé la mutation « dans l'intérêt du service » qui visait notre camarade Kai Terada et a enjoint le rectorat de Versailles à le réintégrer sur son poste au lycée Joliot-Curie de Nanterre (92) dans un délai de 6 mois. En outre, le Rectorat est condamné à lui verser une somme de 1800 euros.

La situation de Kai Terada est symptomatique de la répression menée par l'Éducation nationale, sous forme de sanctions déguisées.

Le tribunal reconnaît que Kai Terada a été privé de moyens de défense par l'absence constante des rapports d'audition dans toutes les étapes de la procédure.

Sur le fond, les allégations non étayées du rectorat sont contredites par les très nombreux témoignages qui ont été déposés en faveur de notre camarade.

Cette victoire prend sa source dans l'élan spontané et collectif qui s'est déclenché au lycée Joliot-Curie dès l'annonce de sa suspension et qui a été relayé de manière intersyndicale.

SUD éducation se félicite de cette victoire mais la lutte continue car la situation de Kai Terada n'est malheureusement pas une situation isolée.